



## Lettre ouverte aux organisations environnementales suisses

Hilterfingen, le 28 novembre 2023

### Concerne : Invitation officielle à soutenir le référendum contre le « Mantelerlass »

Bonjour,

Vous avez assurément entendu parler du « [Mantelerlass](#) ». Cette loi fédérale adoptée le 29 septembre 2023 par le Parlement pour effectuer la transition énergétique contient certes des points positifs. Nous refusons toutefois de les payer au prix d'un saccage de la nature et du paysage. Le principe « Sur les toitures, pas dans la nature » (ou plus généralement « sur les bâtiments et les infrastructures, pas dans la nature ») s'applique tout aussi bien contre le « Mantelerlass » que contre le décret valaisan que le peuple a refusé le 10 septembre 2023.

L'attaque contre la nature et le paysage est massive. Songez aux exemples spécifiques de milieux naturels qui vous tiennent à cœur, dont vous accepteriez le saccage en acceptant le « Mantelerlass ». Ce n'est bien sûr que le sommet de l'iceberg, car il faut y ajouter tous ces projets pas encore conçus, mais qui deviendront réalité.

La pesée des intérêts sera considérée comme déjà effectuée en faveur de la production d'électricité ou sera déplacée dans la zone stratosphérique du plan directeur qui échappe au référendum. Dans ce cadre biaisé, les recours n'auront guère de chances de succès. Les droits démocratiques seront rognés. Ainsi, le Conseil fédéral pourrait imposer aux Valaisans l'accélération de la procédure qu'ils ont refusée le 10 septembre 2023 en votation populaire. Et ceci sans qu'une votation populaire puisse s'y opposer, ni au niveau national (un référendum ne peut pas être lancé contre une ordonnance du Conseil fédéral) et encore moins au niveau cantonal (puisque c'est une décision nationale).

Pour saccager la nature, il faut empêcher le peuple de la protéger. Or le peuple doit pouvoir décider. Le « Mantelerlass » lui-même est jugé anticonstitutionnel, notamment par le professeur de droit constitutionnel Alain Griffel. C'est une raison de plus qui plaide pour que le « Mantelerlass » soit soumis en votation populaire.

Il est impossible que les points positifs du « Mantelerlass » puissent compenser ces colossaux points négatifs. Ceci d'autant plus que ces points positifs sont en réalité très limités. Ainsi, l'obligation d'installer des panneaux solaires ne concerne que les bâtiments nouveaux (pas encore construits) et grands (de surface déterminante supérieure à 300 m<sup>2</sup>). De plus, ces points positifs pourraient être obtenus sans saccager la nature.

Si nous gagnons le référendum et que le Parlement refuse d'élaborer une nouvelle loi retenant les points positifs du « Mantelerlass » sans saccager la nature, nous lancerons une initiative populaire pour le faire. (\*)

Les temps mouvementés que nous vivons sont révélateurs. Ils permettent de repérer les organisations environnementales qui véritablement protègent la nature et le paysage. À chaque organisation aujourd'hui de définir sa position : soutenir ou ne pas soutenir le référendum. Si vous avez des raisons de refuser de soutenir le référendum, nous sommes prêts à en débattre publiquement. Les sections locales doivent aussi assumer leurs responsabilités. Elles ne peuvent se contenter de reprendre servilement le mot d'ordre formulé par le comité national.

Vu les délais, ne rien décider revient de facto à refuser de soutenir le référendum. Votre réponse (et même un silence est une réponse) sera publique.

Même une organisation environnementale qui ne dispose que de peu de ressources peut : a) soutenir publiquement le référendum, b) envoyer à ses membres un lien sur la feuille de signatures en leur recommandant de la signer et de la faire signer.

Nous espérons que votre organisation rejoindra celles qui soutiennent activement le référendum, comme la Fondation Franz Weber et de nombreuses petites associations.

Meilleures salutations,

Au nom du comité référendaire

A handwritten signature in blue ink that reads "PA Bruchez". The letters are cursive and somewhat stylized.

Pierre-Alain Bruchez

[pabruchez@yahoo.com](mailto:pabruchez@yahoo.com)

Lien sur notre site : <https://www.bnl-unp.ch/referendum-fr>

Comité référendaire :

- *Broggi Mario*  
Ancien Directeur de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), ancien président de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA).
- *Bruchez Pierre-Alain*  
Ancien collaborateur de l'Administration fédérale des finances.
- *Spühler Karl*  
Ancien Juge fédéral, professeur docteur ordinaire émérite en droit à l'Université de Zurich.
- *Weiss Hans*  
Co-fondateur et ancien Directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP).
- *Wyrsch Jürg F.*  
Président fondateur et d'honneur de la « Stiftung Lebensraum Linthebene ».

(\*) Devoir passer par une initiative populaire pourrait certes retarder de quelques années la transition énergétique. Mais préserver la nature vaut ce retard. Un paysage détruit est généralement définitivement perdu : il est rare qu'un paysage défigurés soit restauré. Il ne s'agit pas seulement de faire la transition énergétique, mais de la faire bien : en préservant la nature, le paysage et la démocratie. Une telle initiative est juridiquement effective, bien qu'il n'existe pas d'initiative législative au niveau fédéral. Il est certes inhabituel, mais pas inédit que le peuple vote sur une initiative instaurant une loi dans la Constitution.